

« Le Développement local au service du territoire »



Rapport d'activités 2016 et perspectives 2017



Le mot du Président



Depuis 2008, le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes fédère les intercommunalités de Beaucaire Terre d'Argence, Leins Gardonnenque et Nîmes Métropole, avec la participation du Département du Gard. Cette coopération a permis la réalisation d'études, de schémas et de projets communs, permettant toujours d'associer au plus près l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, et acteurs de la société civile.

Depuis 2013, notre Pays s'est de plus en plus orienté en faveur de l'accompagnement des porteurs de projets et des initiatives. Nous avons traduit cette ambition en 2015 par le succès de notre candidature à l'animation et à la gestion du Programme européen LEADER.

Une enveloppe de plus de 2,4 millions d'euros est ainsi réservée au territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes jusqu'en 2021, permettant de soutenir des projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie du territoire élaborée collectivement : « structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural ».

2016 a ainsi été une année marquée par le lancement du Programme LEADER, et le recrutement d'une chargée de mission dédiée à son animation. Les premiers projets ont pu être sélectionnés et l'équipe du Pays accompagne de nombreux porteurs de projets de la réflexion du projet jusqu'à la constitution du dossier de demande et le versement de la subvention.

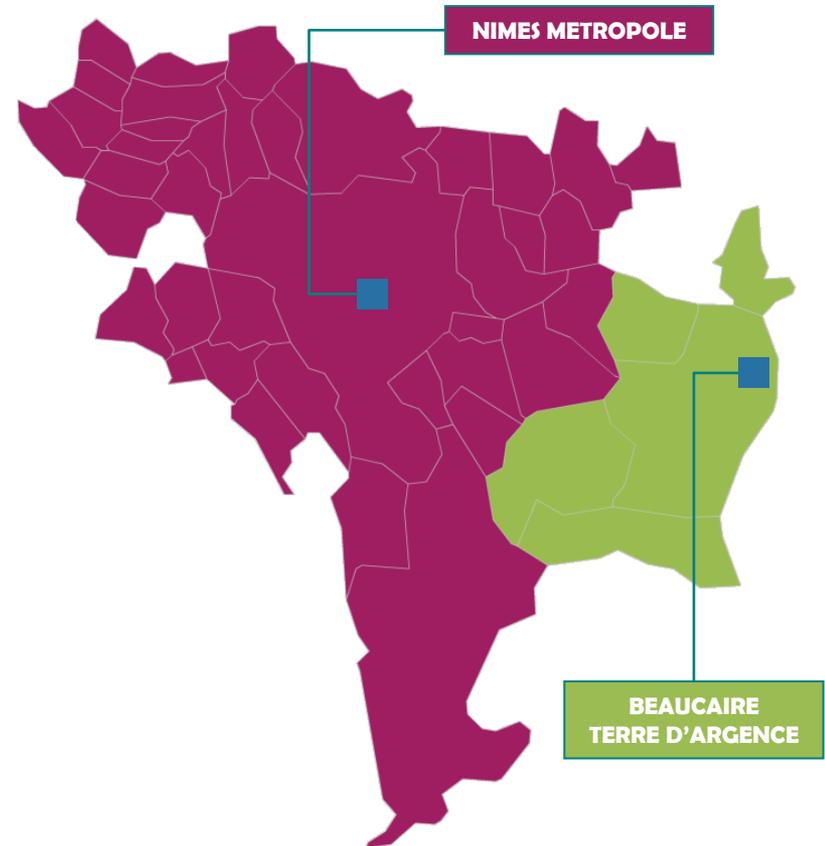
Mais, les actions du Pays ne s'arrêtent pas là. Les missions d'animation et de développement touristiques menées en partenariat avec Gard Tourisme ont été poursuivies, tout comme l'animation des chartes paysagères.

Vous saurez tout sur ces actions 2016 en lisant le présent rapport d'activités.

Concernant 2017, il s'agira d'une année de changement pour le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, avec l'évolution des périmètres intercommunaux qui composent le Pays. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des projets, le Pays va candidater au Contrat de Ruralité mis en œuvre par l'Etat et poursuivra sa réflexion pour le passage en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Enfin, une gestionnaire du programme LEADER sera recrutée en début d'année, permettant de renforcer l'équipe du Pays pour une plus grande écoute des besoins du territoire et disponibilité auprès des porteurs de projets. Nous souhaitons également développer en 2017, deux thématiques importantes pour le territoire, et sources de développement : le tourisme d'itinérance et la gouvernance alimentaire. Pour cela, nous savons pouvoir compter sur l'implication et le dynamisme des acteurs de notre territoire !

Jacques BOLLEGUE

Président du Pays Garrigues et Costières de Nîmes



Le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes
au 1^{er} janvier 2017

Sommaire



1	LE PAYS	PAGE 5
	Organisation et périmètre Vie du Syndicat Mixte	
2	LES MISSIONS	PAGE 7
	Animation des chartes paysagères et environnementales Développement et animation touristique du territoire Site remarquable du goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes » Programme Européen LEADER Accompagnement des porteurs de projet	
3	PARTENARIAT	PAGE 17
	Participation aux comités techniques et de pilotage Le Pays est membre de...	
4	COMMUNICATION	PAGE 19
5	BUDGET	PAGE 20
6	REFLEXION PROSPECTIVE	PAGE 21

Organisation et périmètre



La révision de la carte intercommunale en 2016 a entraîné des modifications de périmètre et de gouvernance pour le Pays Garrigues et Costières de Nîmes. Jusqu'au 31 décembre 2016, le Pays comptait 46 communes pour 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, la Communauté de Communes de Leins Gardonnenque et la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence.

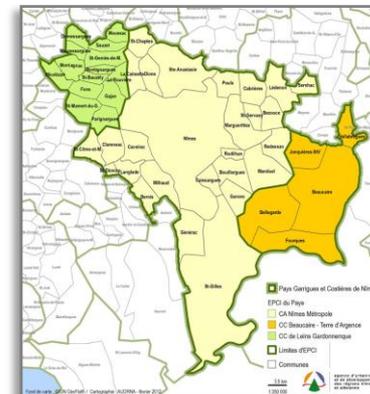
Au 1^{er} janvier 2017, le Pays compte désormais 44 communes regroupées sur 2 EPCI : Beaucaire Terre d'Argence et Nîmes Métropole. Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes totalise ainsi une population de plus de 292 000 habitants.

En termes de gouvernance, le Pays est porté, depuis le 1er janvier 2008, par un Syndicat mixte ouvert qui regroupe les EPCI membres et le Conseil Départemental du Gard.

Il est ainsi composé en 2017 :

- d'un Comité Syndical de 25 délégués titulaires (et 25 suppléants) :
 - Nîmes Métropole : 16
 - Beaucaire Terre d'Argence : 5
 - Conseil Général du Gard : 4
- d'un Bureau de 10 membres dont 1 Président et 3 Vice-présidents

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes jusqu'au 31 décembre 2016



Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes à compter du 1^{er} janvier 2017

Vie du Syndicat Mixte



■ GOUVERNANCE

Le Bureau du Pays Garrigues et Costières de Nîmes est composé de 10 membres dont 1 Président et 3 vice-présidents.



Président
Jacques
Bollègue

Vice-président
Nîmes
Métropole

Maire de La
Calmette



Vice-président
Juan Martinez

Président
Beaucaire
Terre
d'Argence

Maire de
Bellegarde



Vice-présidente
Aline Bruguère

Elue à
La Rouvière



Vice-président
Vincent Allier

Vice-président
Nîmes
Métropole

Élu à Saint-
Côme et
Maruejols

Les autres membres du Bureau :

- Gilles Dumas pour la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
- Fabienne Richard, Joseph Artal, Michel Gabach et Gilles Tixador pour Nîmes Métropole
- Bérengère Noguier pour le Conseil Départemental du Gard

En 2016, le Comité Syndical et le Bureau se sont réunis à 4 reprises.

■ EQUIPE TECHNIQUE

Composition de l'équipe technique :

- Direction : *Clémentine LE LAY*
- Accueil/ Secrétariat/Comptabilité : *Annyck PONTON*
- Chargé de Mission Développement Local + LEADER : *Frédéric CAMBESSEDES*
- Chargée de mission LEADER : *Sandrine MAGNAN*
- Chargée de Développement Touristique Territorial – Gard Tourisme : *Lila BOUGUIN-VILLIERS*

■ PERSPECTIVES

Gouvernance :

La modification des périmètres intercommunaux au 1^{er} janvier 2017 va entraîner une modification de la composition du Comité Syndical du Pays qui sera actée lors du Comité Syndical du 29 mars 2017.

Equipe technique :

Afin de permettre de dégager du temps d'animation pour l'équipe en place, et conformément à la volonté des élus de ne pas dissoudre le Pays dans le Programme LEADER, le recrutement d'une gestionnaire LEADER, Clélia VALAT, est prévu à compter de janvier 2017.

Animation des Chartes paysagères et environnementales



CONTEXTE

Le massif des garrigues de Nîmes et les plaines de la Vaunage et de la Costière dessinent une mosaïque de paysages particuliers. Ce territoire, au delà de ses diversités, recèle en effet une richesse paysagère et environnementale remarquable et reconnue au niveau national et européen (périmètres ZNIEFF, Natura 2000, réserve de biosphère sur le périmètre des Gorges du Gardon,...).

Néanmoins plusieurs mutations fragilisent aujourd'hui ces paysages : pression démographique et urbaine des agglomérations de Nîmes et Montpellier, déprise agricole... entraînant une banalisation et fermeture des espaces naturels, une perte de biodiversité, ou encore une augmentation des risques incendie et inondation.

Face à ce constat, une forte volonté de la part des acteurs locaux et du tissu associatif s'est structurée pour la reconnaissance et la préservation de ces milieux. Dynamique qui demande aujourd'hui à être confortée et accompagnée.

En ce sens, plusieurs démarches paysagères et environnementales ont été engagées sur ce territoire (Charte des Costières de Nîmes, des Garrigues de Nîmes Métropole, de la Vaunage). Les phases d'état des lieux et de diagnostic ont été réalisées pour ces deux chartes, mais il apparaît indispensable, pour que ces travaux ne restent pas sans suite, qu'une animation des acteurs du territoire soit réalisée pour la prise en compte partagée des enjeux.

Compte tenu de son périmètre plus large, et fort de son expérience en matière de développement local et d'animation territoriale, le Syndicat Mixte du Pays est apparu comme légitime pour porter ce travail d'animation.

Dès le printemps 2011, le Pays a mobilisé un mi-temps pour l'animation de la Charte paysagère et environnementale des Garrigues de Nîmes Métropole. Ensuite, et compte tenu de la sollicitation de l'Association des Communes de la Vaunage, le Pays a eu la nécessité de créer un poste à temps complet pour l'animation de ces Chartes à partir de janvier 2012.

OBJECTIFS

Assurer la faisabilité opérationnelle de la charte par des actions concertées et mobilisatrices des forces en présence, citoyennes, techniques et scientifiques

- Identification des actions prioritaires
- Élaboration d'un programme d'actions pluriannuel
- Mobilisation et mise en réseau des acteurs locaux
- Mise en place des groupes de travail par actions
- Mise en œuvre d'études et de diagnostics territoriaux et/ou thématiques
- Mobilisation des expertises scientifiques et techniques : intervention de spécialistes, organisation de sorties de terrain
- Montage des dossiers de subventions
- Suivi de la réalisation des actions

Assurer la cohérence interne et externe aux chartes

- Assurer la cohérence interne aux périmètres de chartes : mettre en lien les actions menées dans le cadre des chartes et les projets communaux : document d'urbanisme et de planification, projets d'aménagement, études paysagères, démarches sectorielles
- Assurer la cohérence et le lien entre les chartes paysagères mises en œuvre sur le territoire et les dynamiques extraterritoriales / supra-communales (Collectif des Garrigues, SCoT, politiques départementales et régionales : SRADT, trame verte trame bleue, étude et schéma de la DREAL, autres chartes sur le Département,...)

Assurer l'information et la veille

- Création et diffusion de lettres d'information à destination des élus, des partenaires techniques et du grand public
- Recherche documentaire, suivi de l'actualité, rédaction de notes

Animation des Chartes paysagères et environnementales



DETAIL DE LA MISSION

Programme de formation à la cartographie participative

- 5 journées de formation à destination des communes souhaitant valoriser leur patrimoine : 02/02 à la Calmette, 18/02 à Sernhac, 24/02 à la Calmette, 23/03 à Sainte-Anastasia, 05/07 à Marguerittes.
- Une action menée en partenariat avec le Collectif des Garrigues.
- Un cycle de formation qui a réuni 20 à 25 personnes en moyenne par séance et qui a permis d'initier ou de perfectionner les acteurs du territoire aux relevés de terrain, à la saisie et à la valorisation des données.
- Création d'une carte interactive des patrimoines des communes de la Charte intercommunale des garrigues de Nîmes Métropole.

Action autour de l'aménagement du territoire

- Travail sur la réglementation de la publicité en bord de route et entrées de village en lien avec les services de la DDTM30 (rappel de la réglementation en vigueur, et des documents cadres) sur le territoire de la Vaunage.
- Organisation d'une rencontre/débat sur l'Aménagement du territoire en Vaunage qui s'est tenue à Caveirac, le 3/11/2016. Elle a rassemblé une vingtaine d'élus et a permis d'échanger politiquement sur des sujets tels que l'urbanisme, les transports ou l'économie autour d'interventions de référents techniques de l'AUDRNA, DDTM30, SCoT Sud Gard, Nîmes Métropole.
- Travail d'étude sur la valorisation économique, sociale et environnementale des espaces de garrigue sur la commune de Milhaud dans le cadre de la Charte des garrigues de Nîmes Métropole en lien avec le cabinet d'études ECOMED.

Mise en valeur du patrimoine et mise en tourisme

- Poursuite des actions touristiques en saison estivale avec le concours d'élus investis et des deux contrats aidés de l'Association des Communes de la Vaunage : Point Info Tourisme à Calvisson, programme des visites des villages et de balades en garrigue, réédition d'un livret d'accueil touristique, programme des festivités en lien avec le site internet www.lavaunage.fr

- Réédition du cartoguide « Espaces Naturels Gardois » en lien avec Nîmes Métropole, Le Conseil Départemental du Gard, Gard Tourisme et Rhony Vistre Vidroule à l'échelle de l'entité paysagère de la Vaunage.

RESULTATS

Dans le cadre des conventions de partenariat que le Pays Garrigues et Costières de Nîmes a signé avec l'Association des Communes de la Vaunage et Nîmes Métropole, le Syndicat Mixte a poursuivi une mission d'animation des chartes paysagères et environnementales de la Vaunage et des Garrigues intercommunales de Nîmes Métropole en développant des actions nouvelles et en pérennisant des projets initiés les années précédentes.

La dynamique sur les chartes est globalement un peu inférieure aux années passées. En effet, les chartes paysagères ne sont pas la priorité des équipes municipales nouvellement élues.

PERSPECTIVES

La volonté du Pays dans le cadre de cette mission est de faire que ces chartes deviennent autonomes en termes de moyens financiers et humains.

En lien avec Vincent ALLIER, Vice-Président de Nîmes Métropole délégué au Développement, il a été convenu de poursuivre ce travail d'animation à hauteur de 20% du temps de travail de Frédéric CAMBESSEDES en 2017.

Pour la Charte de la Vaunage, une réunion des Maires a permis d'acter la volonté politique de poursuivre le travail de mise en œuvre. Le programme d'actions 2017 sera acté lors de la prochaine Assemblée Générale de l'Association des Communes de la Vaunage.

Pour la Charte des Garrigues, politiquement et techniquement, le Pays est en attente d'un positionnement de Nîmes Métropole quant au travail d'animation à mettre en œuvre pour 2017.

Développement et animation touristique du territoire



CONTEXTE

Depuis janvier 2011, dans le cadre d'une convention de partenariat et conformément à la politique touristique menée par le Conseil Départemental du Gard, Gard Tourisme met à disposition du Pays Garrigues et Costières de Nîmes une chargée de mission qui assure le développement touristique du territoire.

Conformément à la stratégie du Pays et au Schéma départemental, les actions menées tout au long de l'année 2016 ont porté principalement sur : le soutien aux dynamiques locales (oenotourisme et oléotourisme), aux manifestations, à la valorisation du patrimoine, et l'accompagnement à la professionnalisation des acteurs.



OBJECTIFS

Les objectifs de la mission de Développement et animation touristique du territoire assurée en partenariat avec Gard Tourisme sont :

- Mise en place et suivi du projet global de développement touristique du territoire
- Mobiliser et coordonner les acteurs locaux autour du projet global
- Définir et mettre en œuvre les stratégies de mise en marché du territoire

OENOTOURISME

Dans le cadre de la politique départementale de soutien à la filière viticole, et du schéma de développement touristique, Gard Tourisme et le Pays Garrigues et Costières de Nîmes soutiennent activement le Syndicat des Costières dans son projet touristique autour du label *Vignobles et Découvertes* obtenu en 2014.

Animation de réseau 2016

- Eductour autour de Meynes et Sernhac : visite de deux chambres d'hôtes, d'un élément de patrimoine naturel et d'un domaine viticole.
- Formation webmarketing : 2 journées sur le référencement des sites web et l'utilisation des réseaux sociaux.

Production touristique

- Création d'un produit packagé sur le thème du vin et du vélo, avec 5 partenaires labélisés, commercialisé par Gard Tourisme.

Perspectives :

- Renouvellement du label *Vignobles et Découvertes* par un dossier déposé en mai 2017.

Développement et animation touristique du territoire



CYCLO-DECOUVERTE

Portée à l'échelle de trois territoires : le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, le Pays Uzège Pont du Gard et la Communauté d'Agglomération de Bagnols sur Cèze, cette étude a pour objectif de proposer des boucles cyclo découvertes à usage du vélo tourisme familial, en alliant les attraits touristiques, paysagers et locaux (petit patrimoine, savoir-faire, paysages, vignobles ...), et ce, en cohérence avec les objectifs du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables.

Action menée en 2016 :

Finalisation de la phase 1 (suite à rupture de la collaboration avec le bureau d'études) : cartographie des boucles cyclo, étude de la faisabilité avec les Unités Territoriales et les communes concernées, constitution du dossier technique boucle par boucle par l'étude cadastrale, et le zonage.

Perspectives:

- Phase 2 de l'étude
- Réalisation d'une boucle
- Réalisation d'un support de promotion



TOURISME FLUVIAL

En 2011 le Conseil Départemental du Gard et le SCoT Sud Gard ont obtenu le label national Port Exemplaire. Ce projet concerne, fait unique en France, la mise en réseau de huit ports du Gard dont cinq du Pays (Vallabrègues, Beaucaire, Fourques, Bellegarde et Saint Gilles). La chargée de développement est associée au comité technique des Ports Exemplaires en réseau et suit les projets de mise en tourisme.

Coordination de la manifestation Canal en fête 2016, portée par le Conseil Départemental : mobilisation des partenaires, programmation des animations, calage logistique, communication...

PATRIMOINE UNESCO: RESERVE DE BIOSHERE DES GORGES DU GARDON

Depuis juin 2015 le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon assure la coordination de la Réserve de Biosphère des Gorges du Gardon dans le cadre du Programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO.

Dans ce contexte le SMGG s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Pour ce faire, un partenariat a été engagé entre le SMGG, Gard Tourisme et les Pays Uzège Pont du Gard et Garrigues et Costières de Nîmes dans le cadre d'une convention qui a pour objet : de fournir un cadre à la coopération et à la coordination des parties pour la mise en œuvre d'une politique de tourisme durable sur le périmètre de la Réserve de Biosphère des Gorges du Gardon incluant le Grand Site des Gorges du Gardon.

Action menée en 2016 :

Mise en place d'une formation action pour la constitution du réseau de prestataires préfigurant la démarche des éco-acteurs du tourisme. 3 journées ont été organisées à destination des acteurs du tourisme dans le but de :

- Définir la notion de tourisme durable/écotourisme dans ce territoire
- Elaborer une charte de réseau
- Créer un réseau d'éco acteurs du tourisme
- Faire émerger des produits écotouristiques ou des événementiels innovants.



Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes »



CONTEXTE

A l'initiative de Gard Tourisme, le Pays Garrigues et Costières de Nîmes anime depuis le printemps 2010 la démarche Site Remarquable du Goût (SRG) Les Olivettes du Pays de Nîmes.

« Un Site Remarquable du Goût permet d'identifier un accord exceptionnel entre le savoir-faire des hommes, la qualité d'un produit et la richesse d'un patrimoine architectural et environnemental. Cette identification ne peut se faire sans la volonté d'accueillir, d'expliquer, de tisser le lien entre savoir-faire et faire-savoir ».

Cette reconnaissance est attribuée par la Fédération Nationale des SRG et les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, du tourisme et de la culture.

Accompagné par Gard Tourisme, le Pays anime cette démarche avec un réseau d'acteurs (professionnels oléicoles, restaurateurs, hébergeurs, Offices de Tourisme, associations, Collectivités,...) afin de mettre en œuvre le programme d'actions.

OBJECTIFS

- Développer la mise en tourisme du territoire (écotourisme)
- Faire connaître l'olivier et des produits dérivés
- L'olivier, la garrigue et la pierre sèche comme supports de projets pédagogiques
- L'olivier comme réponse aux préoccupations environnementales et d'aménagement du territoire
- Favoriser la mise en réseau des acteurs

DETAIL DE LA MISSION

En partenariat avec Gard Tourisme, la Maison de la Garrigue, le Syndicat des AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes, le Pays anime l'association afin de permettre :

- La mise en réseau des acteurs
- Le montage des dossiers de financements
- L'animation des groupes de travail

RESULTATS

En 2016, les actions de l'association Site Remarquable du Goût et de ses membres ont permis :

Animation de réseau

- Mise en place de 6 rencontres professionnelles. Objectifs : Faire découvrir un lieu, une activité, offrir un temps de rencontre et d'échange, initier des projets, des partenariats.
- Participation au forum du Collectif des Garrigues.
- Participation à la formation sur le nouveau référentiel national du label et élaboration du référentiel local.

Promotion - animation

- Participation aux animations : Olives en Fête à Uzès, Journées Méditerranéennes des Saveurs, Sud de France fête la Qualité.
- Organisation de la Semaine de l'Huile de l'Avent.
- Animations gourmandes et Semaine du Goût à la Maison de la Garrigue.
- Participation à l'inauguration du Cluster Tourisme Hôtellerie Restauration.

Groupes de travail

- Pédagogie : création d'outils pédagogiques.
- Cœur de site : travail sur la mise en valeur et l'accessibilité du cœur de site Maison de la Garrigue – Combe des Bourguignons – Domaine d'Escattes.



PERSPECTIVES

En 2017, les travaux de l'association vont principalement porter sur :

- Le renouvellement de la plaquette de communication.
- La poursuite des actions d'animation de réseau et du groupe de travail Cœur de site.
- La réflexion pour l'organisation d'un événementiel SRG autour de la Semaine du Goût.
- La participation aux démarches départementales de promotion.

Programme européen LEADER 2014-2020



CONTEXTE

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un Programme inscrit dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ainsi, l'Union Européenne, soutient des territoires ruraux dynamiques, organisés et porteurs d'une stratégie de développement.

Au printemps 2015, le Pays Garrigues et Costières de Nîmes a répondu à l'Appel A Projets lancé par le Conseil régional du Languedoc Roussillon. La réponse est arrivée en novembre 2015 : le GAL « De Garrigues en Costières » a été retenu comme territoire LEADER. On compte aujourd'hui 16 GAL sur le territoire de l'ex Languedoc-Roussillon.

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes dispose donc d'une enveloppe communautaire de 2 423 438,34 € de FEADER pour mettre en œuvre un dispositif d'animation territoriale autour d'une stratégie de développement ciblée : « Structurer les conditions d'un équilibre urbain-rural ».

A noter que 1 800 000 € sont attribués jusqu'en 2018 et l'enveloppe complémentaire sera débloquée selon l'avancée de la programmation.

Des projets publics et privés peuvent ainsi solliciter cette contribution européenne jusqu'en 2021 car le Programme a pris du retard dans sa mise en œuvre au niveau national et régional.

Le réseau d'acteurs publics et privés mobilisé durant la candidature s'enrichit et s'implique aujourd'hui au sein des différentes instances de réflexion ou des instances décisionnelles du Programme : comités techniques, groupes de travail, Comité de Programmation.

L'ensemble de ces acteurs constitue le Groupe d'Action Locale (GAL).

Enfin, le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes a recruté en novembre 2015 une chargée de mission à plein temps mobilisée sur l'animation et la gestion du Programme LEADER. En 2016, 2 ETP étaient dédiés à la mise en œuvre du Programme car le GAL propose un accompagnement de proximité pour les porteurs de projets : depuis la réflexion du projet jusqu'à la constitution du dossier de demande et le versement de la subvention LEADER.

OBJECTIFS

Ce dispositif propose une animation territoriale et un soutien financier qui permettent d'accompagner des porteurs de projets, publics et privés, contribuant aux objectifs des 4 axes de la stratégie LEADER :

- **Asseoir une gouvernance alimentaire qui s'appuie sur les complémentarités du territoire**
 - Le développement des circuits courts de proximité
 - La promotion des productions locales
 - La sensibilisation à une alimentation saine, au goût et à la consommation responsable
- **S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire**
 - Le développement des connaissances et la diffusion des savoirs
 - La restauration, la préservation et la valorisation des patrimoines
 - La transmission et l'appropriation des richesses patrimoniales
- **Accompagner un écotourisme de proximité**
 - Le soutien à la diversification de l'offre touristique
 - L'accompagnement à la mise en réseau des acteurs
 - Le développement de nouveaux modes et outils de communication pour diffuser la connaissance et valoriser l'offre
- **Soutenir des usages et des pratiques de proximité**
 - Le soutien à des initiatives d'expérimentation et de développement de nouveaux services pour répondre aux difficultés de transport et d'organisation du travail
 - Le renforcement de la citoyenneté et du vivre ensemble
 - Une meilleure lisibilité et accessibilité des services et dispositifs existants





DETAIL DE LA MISSION

En 2016, les sollicitations auprès du GAL « De Garrigues en Costières » ont été nombreuses. Ce fut l'année de lancement du Programme au niveau régional mais d'ores et déjà, l'ensemble des 5 fiches actions, qui définissent les objectifs de la stratégie, les opérations et dépenses éligibles aux financements FEADER-LEADER, affiche des projets potentiels ou déjà retenus.

Plus de 40 dossiers sont accompagnés :

- 12 dossiers sur la Fiche Action N° 1
- 9 dossiers sur la Fiche Action N° 2
- 8 dossiers sur la Fiche Action N° 3
- 12 dossiers sur la Fiche Action N° 4
- 5 dossiers sur la Fiche Action N° 5 dédiée à la coopération.

L'équipe technique LEADER du GAL « De Garrigues en Costières » propose une animation et un accompagnement des porteurs de projets selon différents degrés d'accompagnement.

- Opération au stade de l'idée :
 - Aide à la réflexion pour la construction du projet
 - Orientation vers les partenaires techniques et financiers potentiels
 - Soutien à la construction du dossier de demande de subvention LEADER
 - Rôle d'interface et/ou de guichet unique (CD30)
 - Accompagnement au fil de la procédure LEADER
- Opération avancée et en recherche de financements :
 - Orientation vers les partenaires financiers adéquats
 - Rôle d'interface et/ou de guichet unique (CD30)
 - Accompagnement au fil de la procédure LEADER

Les différentes instances qui composent le GAL « De Garrigues en Costières » se sont réunies tout au long de l'année 2016.

Le Comité de Programmation s'est réuni à 4 reprises :

- 10 mars 2016 – Fourques : validation des grilles de Sélection des projets LEADER et validation des modalités de mise en œuvre de la procédure
- 9 juin 2016 – Rodilhan : validation des modalités de mise en œuvre de la procédure – pistes de coopération et validation lancement d'un AAP Restauration des Patrimoines

- 29 septembre 2016 - Montagnac : Programmation de 2 dossiers
- 8 décembre 2016 - Marguerittes : Programmation de 3 dossiers et présentation de l'AAP Restauration des Patrimoines



Comité de programmation à Montagnac (gauche) et Réunion d'information LEADER pour les associations gardoises (droite)

Des Comités techniques spécifiques à chaque axe de la stratégie LEADER ont été mobilisés pour élaborer les grilles de sélection des projets LEADER :

- 29 janvier 2016 : Gouvernance alimentaire
- 4 février 2016 : Patrimoine et Ecotourisme de proximité
- 11 février 2016 : Usages et pratiques de proximité

Deux groupes de travail ont été mis en place :

- Groupe de travail pour l'élaboration du cahier des charges de l'Appel A Projets Patrimoines : 3 novembre et 25 novembre 2016
- Groupe de travail Coopération LEADER : 19 octobre 2016

Des réunions d'informations sur les territoires :

- 18 novembre 2016 – St-Genies de Malgoires : Réunion d'information sur LEADER pour les associations gardoises en partenariat avec l'ACEGAA

Fin 2016, le GAL « De Garrigues en Costières » a retenu 5 dossiers LEADER pour un montant total de 110 218,08 € de FEADER – LEADER soit 6,12% des 1 800 000 € accordés en première tranche de l'enveloppe globale de 2 423 438,34 € de FEADER-LEADER.



RESULTATS

Premiers projets LEADER soutenus par le GAL « De Garrigues en Costières » :

- Les « Jardins partagés des Tinelles » à St Mamert du Gard, qui sont le fruit d'un partenariat entre l'Association des Jardins des Tinelles et la Commune de St Mamert. Nombre de bénévoles et usagers s'impliquent dans ce projet qui vise à répondre aux attentes des habitants souhaitant jardiner, mais aussi à sensibiliser à une alimentation saine et aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. Plus de 3000 € ont été attribués à ce projet, pour financer le système d'irrigation des parcelles, une serre, un broyeur de végétaux....
- Les Cafés Installation-Transmission organisés par l'ADDEARG : des temps d'échanges à destination des agriculteurs, élus, porteurs de projets, acteurs de la société civile autour de la question de l'installation-transmission en agriculture sont proposés par cette association. Ces RDV permettent à chacun d'échanger sur ses préoccupations et d'avancer dans sa réflexion. Cette animation permet aussi de réaliser des diagnostics de fermes et de définir de nouvelles thématiques d'animation spécifiques au territoire. 5 600 € de FEADER - LEADER sur ce projet.

- L'espace sportif et familial de St Côme et Maruéjols qui propose des équipements récréatifs et d'animation locale accessible à tous. A disposition des différentes associations et usagers de la commune et des alentours cet équipement contribue à l'animation locale. Implanté à proximité du village, il jouxte les jardins partagés et le four communal. Environ 11 000 € ont été attribués à cette opération.
- Conseil en ingénierie touristique dans le cadre de la création d'un pôle européen de la vannerie. Cette étude est portée par la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence afin de vérifier l'opportunité de la création d'un pôle européen de la Vannerie en s'appuyant notamment sur l'ancien presbytère de Vallabrègues. 9 600 € de FEADER LEADER ont permis de co-financer cette étude.

LEADER permet également de soutenir des projets de coopération entre GAL français et européens. En 2016, plusieurs contacts et pistes de coopération ont été amorcés dont les 2 plus avancés sont :

- Avec un territoire hongrois sur le thème des circuits courts et de l'agritourisme
- Avec des territoires breton, belge et le Pays Vidourle Camargue sur la cartographie participative



Inauguration des Jardins partagés de Tinelles à St Mamert du Gard et « Café Transmission » de l'ADDEARG



Délégation du GAL « De Garrigues en Costières » en Hongrie (Felső Bacska) et en Bretagne (Pays de Redon) en juillet 2016

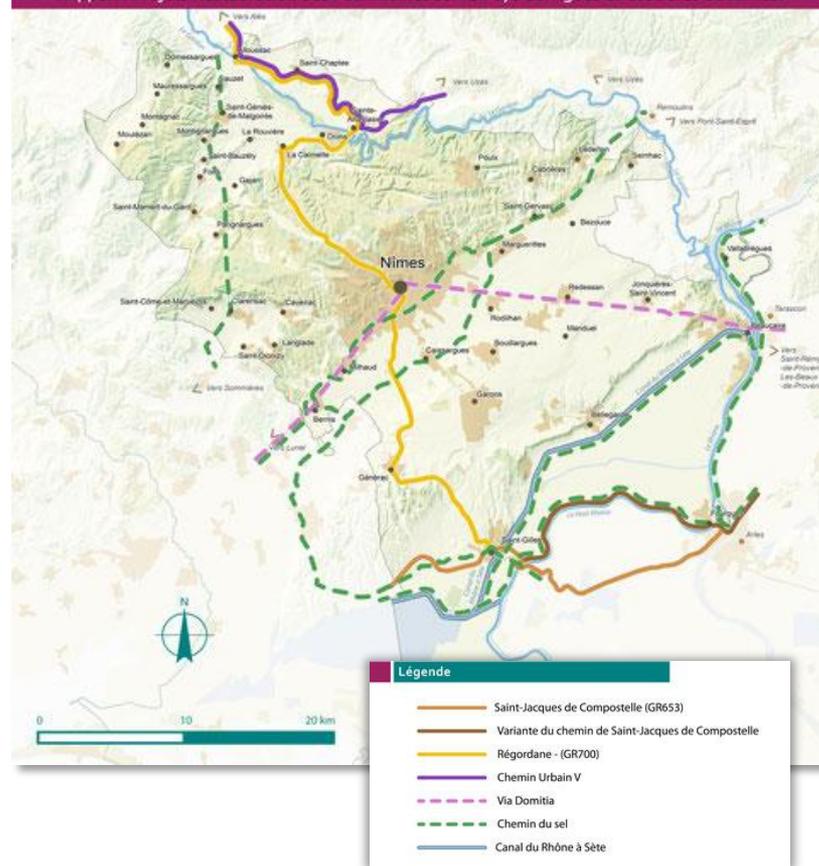


PERSPECTIVES

En 2017, l'accompagnement quotidien des porteurs de projets va se poursuivre. Le Comité de Programmation se réunira 4 fois au minimum et les différents groupes de travail et Comités techniques seront mobilisés notamment pour faire suite aux travaux initiés en 2016 :

- 27 Janvier 2016 : lancement de l'AAP Patrimoines qui permettra de soutenir la restauration des patrimoines sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, situés à 3 km maximum des voies historiques de circulation suivantes : Le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et sa variante, Le Chemin de Régordane, La Via Domitia, Le Chemin du sel, Le Canal du Rhône à Sète, Le Gardon, le Rhône. Cette restauration doit permettre une valorisation et une médiation portant sur l'élément restauré. Le Comité technique appréciera les dossiers en vue de les présenter auprès du Comité de programmation à l'automne 2017.
- Printemps 2016 : accueil d'une délégation hongroise afin d'identifier les potentielles pistes de coopération possibles sur le thème des circuits courts et de l'agritourisme via LEADER.
- Construction d'un projet de coopération LEADER avec des GAL en Belgique, en Bretagne et le Collectif des Garrigues sur le thème de la cartographie participative.
- Les premières conventions d'attribution de subvention LEADER seront émises par l'Autorité de Gestion (Région Occitanie) et les premiers versements seront effectués
- Le recrutement d'une personne en charge de la gestion du Programme sera assuré début janvier 2017 car la procédure LEADER est particulièrement rigoureuse et exigeante administrativement. Du temps d'animation sera ainsi dégagé.

Itinéraires historiques retenus dans le cadre de l'Appel A Projets Restauration des Patrimoines sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes.



Accompagnement de porteurs de projet



CONTEXTE

Si le Pays accompagne les porteurs de projets dans le cadre du Programme LEADER, certains projets ne répondent pas aux critères du Programme mais recherchent néanmoins un accompagnement méthodologique et financier. Le Pays a alors choisi de pouvoir également accompagner ces projets, en orientant les porteurs de projets vers les dispositifs et partenaires adéquats. Il peut s'agir de projets publics et privés, la nécessité étant qu'ils se déroulent sur le territoire du Pays.

L'équipe du Pays assure également une veille sur les différents Appels A Projets et les dispositifs lancés par les Collectivités Territoriales, Fondations et Organismes publics. Dans ce cadre, le Pays cherche également, en lien avec la Préfecture du Gard, à informer les acteurs des dispositifs financiers de l'Etat (DETR, FNADT, SIPL notamment), et à faire remonter un maximum de projets du territoire.

EXEMPLES DE PROJETS

En 2016, plusieurs porteurs de projets ont sollicité l'équipe du Pays. Les projets sont variés et les types d'accompagnement sont personnalisés en fonction des besoins, allant de l'accompagnement méthodologique pour l'émergence du projet à la recherche de partenaires financiers.

Exemples de projets accompagnés en 2016 :

- Projet de brasserie artisanale
- Manifestation autour de la gastronomie à St Mamert
- Projet de multiple rural
- Plan de gestion du Bois des Leins
- etc.

PROJET DE COUVEUSE AGRICOLE

Le projet intitulé « Reconquête agricole en Vaunage » a pour objectif d'installer cinq agriculteurs en « Agriculture Bio » sur la commune de St-Dionisy sur une surface de 11 hectares située dans la zone agricole du village (zone de plaine).

Le projet est initialement porté par la commune en partenariat avec diverses organismes fonciers et agricoles (ADDEARG, Terres de Liens Languedoc-Roussillon, Couveuse Coup d'Pousses...). Les partenariats ont largement évolués en 2016 suite à certains impératifs de la commune. En ce sens, le montage administratif et technique a pris de nouvelles formes.

Pour se faire, une demande d'aide FEADER a été réalisée auprès de la Région avec l'aide de la Chambre d'Agriculture du Gard. Ainsi une aide de 17 496,36€ a été accordée en décembre 2016 au titre du dispositif 16.7 du FEADER Languedoc Roussillon « Ingénierie Territoriale : Développement des espaces agricoles forestiers et ruraux ».

Cet appui financier va permettre de relancer la dynamique sur le volet foncier du projet en recherchant le portage juridique le plus adéquat entres les impératifs d'un projet de cette ampleur et les objectifs de la commune. Parallèlement, la commune a bien avancé sur la partie des bâtiments agricoles en réalisant un avant projet sommaire (APS).

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes participe aux différents comités de pilotage. Il s'investit aussi aux côtés de la commune de St-Dionisy pour la recherche de financements sur le volet Ateliers Relais et Point de Vente ; Dernier volet qui pourrait appeler dans un second temps des financements LEADER.

Participation aux comités techniques et de pilotage



PARC NATUREL REGIONAL

Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a lancé en 2010 une étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional. La première phase s'est achevée en 2013 en concluant que le territoire d'étude, composé de 119 communes, répondait bien aux critères d'éligibilité à savoir qu'il constituait un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé. Et qu'en conséquence, un Parc Naturel Régional pouvait représenter une opportunité pour garantir sa préservation et optimiser sa valorisation.

La deuxième phase a été relancée en avril 2016. Elle doit permettre de s'assurer de la pleine adhésion des acteurs locaux à ce projet, d'arrêter le périmètre du Parc, et de définir les conditions de sa mise en œuvre.

L'équipe du Pays participe aux réunions techniques et groupes de travail, et les élus sont associés aux comités de pilotage et séminaires.

Perspectives :

L'année 2017 doit permettre de finaliser le dossier de candidature.

Pour en savoir plus : www.projet-pnr-garrigues.fr

SCOT SUD GARD

Conformément à la nécessaire mise en conformité avec le cadre législatif (lois Grenelle et ALUR), la prise en compte de l'évolution du périmètre et à la prise en compte de futurs équipements structurants, la révision du SCOT Sud Gard a été lancée en 2013.

L'équipe technique et les élus du Pays ont ainsi participé aux différents ateliers et forums permettant de contribuer au Projet d'Aménagement et de Développement Durable et au Document d'Orientation et d'Objectifs..

Perspectives : le SCOT doit être arrêté au deuxième semestre 2017.

Pour en savoir plus : www.scot-sud-gard.fr



ENSEMBLE. CONSTRUISONS
LE TERRITOIRE DE DEMAIN

COLLECTIF DES GARRIGUES

Le Collectif des Garrigues a pour finalité de rassembler et de valoriser les expériences et les connaissances sur la garrigue, de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, et de susciter la réflexion sur le futur des garrigues, préservant et développant les spécificités de ce territoire, dans le respect des milieux et de sa vie citoyenne.

Le Pays est partenaire du Collectif des Garrigues et participe au réseau d'acteurs qui le constitue. Plusieurs animations et rencontres ont lieu annuellement auxquelles participent l'équipe du Pays : Rendez-Vous des Garrigues, Forum, groupe de travail,....

Perspectives :

Dans le cadre du Programme LEADER, un projet de coopération pourrait voir le jour avec le Collectif des Garrigues autour de la cartographie participative. Sont également associés à cette réflexion : le Pays Vidourle Camargue et des territoires belges et bretons.

Pour en savoir plus : www.wikigarrigue.info



AUTRES PARTENAIRES

Depuis 2013, le Pays est membre du réseau régional des circuits courts organisé par la DRAAF Languedoc Roussillon et animé par la FRCIVAM. Il participe aux différents temps d'échanges organisés par le réseau. Les réflexions animés par ce réseau ont essentiellement portées sur la question de l'approvisionnement en restauration collective et des modèles économiques des plateformes logistiques.

Le Pays participe également régulièrement aux Assemblées Générales de ses partenaires. En 2016, l'équipe salariée a ainsi assisté à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des CIVAM et de l'ADDEARG.



Le Pays est membre de ...



L'Association Nationale des Pôles territoriaux et ruraux et des Pays a une fonction de représentation des intérêts des pays à l'échelle nationale et entend également stimuler une mutualisation entre les Pays et des transferts de savoir-faire à travers une mise en réseau horizontale "de Pays à Pays" et la mise en valeur des actions conduites à l'échelle Pays.

En 2016, Aline Bruguière et Clémentine Le Lay ont participé aux Etats Généraux des Pôles et des Pays, réunis à Bordeaux.

Le montant de l'adhésion est de 600 euros par an. Pour en savoir plus : www.anpp.fr



Agence d'Urbanisme
et de Développement
des Régions Nîmoise
et Alésienne

Le Pays est membre de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne. Il participe ainsi à la définition du programme d'activités partenarial mutualisé.

La cotisation annuelle est de 0,02 euros par habitant et représente en 2016 : 5 991,88 euros.

Pour en savoir plus : www.audrna.com



L'union nationale des acteurs et des structures du développement local est un lieu d'échange sur les expériences et les savoir-faire, un lieu de réflexion et d'innovation, et un outil d'expression et d'appui des structures auprès des pouvoirs publics. Le montant de l'adhésion est de 500 euros par an.

Pour en savoir plus : www.unadel.asso.fr



Le Pays est membre de droit de l'association Les Olivettes du Pays de Nîmes depuis 2012. Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 150 euros.

Présentation de la démarche pages 10 et 11.

Pour en savoir plus : www.olivettes-nimes.org



LEADER France soutient la mise en œuvre de la procédure LEADER dans les territoires, assure la représentation des GAL auprès des autorités nationales et européennes et concourt à la mise en réseau des GAL au plan national et européen. Au titre de la structure juridique porteuse du GAL, le Pays est membre de l'association. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 600 euros.

Pour en savoir plus : www.leaderfrance.fr



Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes siège au Comité Régional du Tourisme, et y représente les Pays Gardois. Le CRT se positionne comme une passerelle entre la politique régionale, les Offices de Tourisme et les Pays Touristiques. Ses principales actions visent principalement : la concertation et la coordination des acteurs touristiques régionaux, l'appui à la professionnalisation des acteurs, l'accompagnement et appui à la qualification de l'offre.

Pour en savoir plus : www.crtlr.org



SIG L-R
Systèmes d'Information Géographique
en Languedoc-Roussillon

L'association Systèmes d'Informations Géographiques en Languedoc-Roussillon a pour objectif : la diffusion et la promotion de l'information géographique, le partage des savoir-faire entre ses membres, et l'acquisition et la mise à disposition de produits et bases de données géographiques.

L'adhésion à l'association permet d'obtenir les données géographiques nécessaires à la réalisation des missions du Pays, dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la réalisation de boucles cyclodécouvertes notamment.

Le montant de l'adhésion est de 500 euros par an.

Pour en savoir plus : www.siglr.org



CONTEXTE

Les élus et l'équipe technique du Pays ont souhaité se doter d'outils de communication pour faire connaître le Pays et ses actions.

Depuis 2012, l'équipe technique du Pays a réalisé, en interne, plusieurs outils de communication :

- Une newsletter
- Un bilan d'activités
- Un site internet
- Une série de trois plaquettes de présentation

NEWSLETTER

Afin de diffuser numériquement des informations relatives aux actions du Pays, une newsletter est diffusée depuis 2014 de façon trimestrielle à un listing de plus de 900 contacts.

Elle permet de faire état de l'actualité du Syndicat Mixte et de ses missions. Un point d'avancement sur le programme LEADER est aussi réalisé dans cette lettre numérique. Elle recense un taux d'ouverture de plus 33% en moyenne. Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire de contact situé sur la page d'accueil du site internet du Pays. Une rubrique « Newsletter » sur ce même site permet de consulter l'ensemble des newsletters déjà diffusées.

BILAN D'ACTIVITES

Le bilan d'activités est un document réalisé en interne par l'équipe technique du Pays avec une impression à 200 exemplaires. Il permet de présenter action par action l'activité du Syndicat Mixte.

Une diffusion est opérée au niveau des élus du Bureau et du Comité Syndical, des communes membres du Pays et des partenaires directs.

Il est également en ligne sur le site internet du Pays.

SITE INTERNET

Le site internet du Pays Garrigues et Costières de Nîmes est actualisé en permanence afin de permettre l'accès à tous à l'actualité du Pays et aux documents en téléchargement. En 2016, une rubrique LEADER a été créée afin de communiquer sur ce programme européen, ses modalités de mise en œuvre et les possibilités de financement. Sur l'année écoulée, les pages du site ont été visitées plus de 6500 fois.

PLAQUETTES DE PRESENTATION

Pour communiquer plus classiquement sur ses actions, le Pays édite des plaquettes. Il existe aujourd'hui trois plaquettes de présentation qui traduisent trois niveaux d'information :

- Une plaquette générale sur les actions du Pays Garrigues et Costières de Nîmes
- Une plaquette spécifique sur les actions « tourisme » menées en partenariat avec Gard Tourisme sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes
- Une plaquette sur le Programme LEADER porté par le GAL « De Garrigues en Costières ».

Ces plaquettes ont été diffusées à l'ensemble des Communes et intercommunalités membres du Syndicat Mixte, et ponctuellement lors de réunions thématiques ou de rencontres avec des porteurs de projet.

PERSPECTIVES

Suite aux dernières évolutions territoriales (agrandissement de Nîmes Métropole), l'équipe technique du Pays va actualiser plusieurs outils de communication.

Par ailleurs, la page Facebook créée en 2015 va être supprimée pour privilégier une diffusion plus ponctuelle par voie de presse (Midi Libre et Objectif Gard) mieux adaptée aux impératifs de communication du Syndicat Mixte.



COMPOSITION DU BUDGET

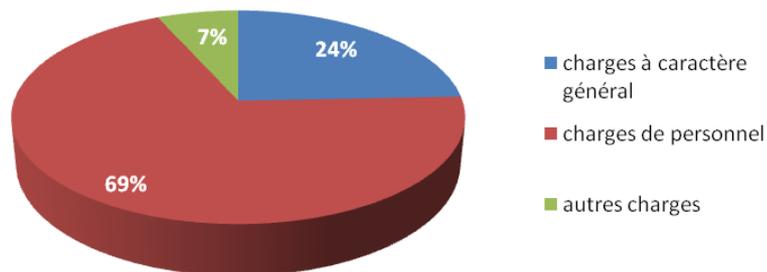
Compte tenu des missions d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets du Pays, et des choix politiques des élus, le budget du Syndicat Mixte est principalement dédié au fonctionnement de la structure.

En 2016, le Compte Administratif se décompose ainsi :

- Fonctionnement : 238 000 euros en dépenses, 293 000 euros en recettes
- Investissement : 8 000 euros en dépenses, 3 400 euros en recettes

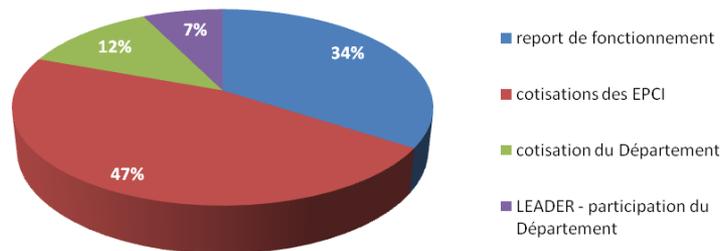
Concernant les **dépenses de fonctionnement**, elles sont composées :

- Des charges à caractère général (frais de structure, études, prestations, communication...): 58 000 euros
- Des charges de personnel : 164 000 euros
- Des autres charges (indemnités du Président et des vice-présidents, dotations aux amortissements...): 16 000 euros



Concernant les **recettes de fonctionnement**, elles sont composées :

- Du résultat de fonctionnement reporté : 99 000 euros
- Des cotisations des EPCI : fixées à 0,47 euros par habitant soit 134 000 euros
- De la cotisation du Conseil Départemental du Gard : 35 000 euros
- Du financement de l'ingénierie LEADER : 21 000 euros du Département, 10 000 euros de la Région et 90 000 euros d'Europe (les participations de la Région et de l'Europe n'ont pas pu être versées en 2016 et seront versées en 2017)
- Du financement du Département d'actions de coopération LEADER : 2 500 euros
- D'autres produits exceptionnels : 1 500 euros



BILAN FINANCIER

Le bilan financier ici présenté est faussé par le retard de versement des subventions de la Région et de l'Europe pour le financement de l'ingénierie LEADER. Ainsi, le report de fonctionnement prévu pour 2017 est en nette diminution mais sera vite rattrapé. Malgré ces retards de paiement, le bilan financier 2016 du Pays est excédentaire.

Perspectives :

Le budget 2017 du Pays s'annonce favorable, permettant aux élus du Syndicat Mixte d'envisager sereinement le programme d'actions 2017. Une vigilance devra néanmoins être portée sur la trésorerie, concernant les délais de versement des subventions européennes.

Réflexion prospective



BILAN 2016

Moyens en personnel du Pays Garrigues et Costières de Nîmes

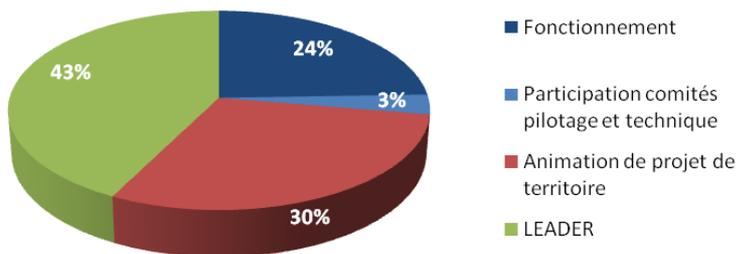
- *Direction* : 0,5 équivalent temps plein
- *Animation actions Pays* : 0,5 équivalent temps plein
- Animation et gestion du programme LEADER : 2 équivalents temps plein
- *Accueil - secrétariat - comptabilité* : 0,8 équivalent temps plein

+ 1 *Chargée de mission développement touristique de Gard Tourisme* : 0,9 équivalent temps plein

On peut identifier 4 grands axes de travail :

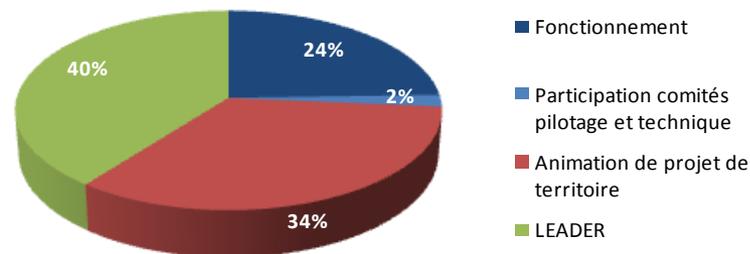
- *Fonctionnement* : administration générale, accueil, secrétariat, comptabilité, communication...
- *Animation de projets de territoire* : chartes paysagères et environnementales, animation et développement touristique...
- *Participation aux comités techniques et de pilotage* : PNR, Collectif des Garrigues, SCOT Sud Gard
- *Programme LEADER* : animation et gestion du programme, accompagnement des porteurs de projets

Fin 2016, on estime pour l'année, la répartition du temps de travail de la manière suivante :



PERSPECTIVES

En 2017, compte tenu de la volonté des élus d'amplifier les « actions Pays », et grâce au recrutement d'une gestionnaire LEADER qui doit permettre aux chargés de missions en poste de retrouver du temps disponible sur les missions d'animation du Pays, la répartition suivante des activités est prévue :



Principales actions 2017 :

- *Animation des projets de territoire* : diminution du temps d'animation dédié aux chartes paysagères, et développement des actions d'animations liées au tourisme d'itinérance et à la gouvernance alimentaire
- *Participation aux comités techniques et de pilotage* : mission de représentation indispensable pour connaître les projets en cours et faire remonter les attentes du territoire. Mission qui ne doit pas dépasser le temps consacré, et être ciblée suivant les domaines d'actions du Pays
- *LEADER* : réorganisation de l'équipe LEADER avec l'arrivée d'une gestionnaire, permettant de dégager du temps d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets
- *Accompagnement des porteurs de projets* : candidature au Contrat de Ruralité

Contacts



Le Syndicat Mixte Pays Garrigues et Costières de Nîmes est ouvert :

Du Lundi au Jeudi de 9H00 à 18H00 et le Vendredi de 9h00 à 17h00

1, rue du Colisée

30900 NIMES

Tél.: 04.66.02.54.12

Fax.: 04.66.27.65.07

Mail. : pays.garrigues.costieres.nimes@gmail.com

Site : www.pays-garriguescostieres.org

